

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-017-15763/24/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Toulon Var Technologies pour le Pôle Mer Méditerranée dédié au développement durable de l'économie maritime et littorale - Approbation d'une convention - MGDIS n°6221

81877

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'excellence (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre, maritime et logistique) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022.

En cohérence avec les objectifs qu'il définit, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'action des 5 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Concernant le Pôle Mer Méditerranée, ce dernier a pour ambition de contribuer au développement durable de l'économie maritime et littorale. Il couvre l'ensemble de la façade méditerranéenne française avec des actions renforcées sur les territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Fort d'un réseau de 502 membres à fin octobre 2023, dont 78% d'entreprises, il couvre 6 domaines d'Actions stratégiques : Défense, sûreté et sécurité maritimes ; Naval et Nautisme ; Ressources énergétiques et minérales marines ; Ressources biologiques marines ; Littoral et environnement marin ; Ports, infrastructure et logistique.

Depuis sa création en date du 31 octobre 2023, le Pôle a labellisé 565 projets d'innovation pour un montant budgétaire de 1 649 millions d'euros. Parmi eux, 408 projets ont été financés et ont obtenu 451 millions d'euros de co-financement public régional, national ou européen.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, les entreprises présentes sur le territoire sont plutôt engagées sur les domaines Naval et nautisme (décarbonation et réduction des impacts environnementaux), les activités portuaires et logistiques, les ressources énergétiques marines renouvelables et en particulier l'Eolien flottant, la robotique (des engins de surface aux grands fonds), les activités professionnelles et récréatives de plaisance et de plongée.

Dans ces domaines, les actions prioritaires menées concernent :

- L'innovation en favorisant le montage de projets innovants avec comme priorités la réduction des impacts environnementaux (des navires, des équipements et industries concernées), la sécurité et la souveraineté, en facilitant l'émergence de projets sur le territoire.
- La formation et l'emploi avec l'identification et l'appui au montage des formations les plus pertinentes, notamment sur la filière Eolien Offshore Flottant dans le cadre du développement des fermes pilotes puis commerciales au large de Fos sur Mer, ou sur la filière robotique Grands fonds, une des 10 priorités France 2030.
- La compétitivité des filières navales (le pôle a conduit plusieurs actions collectives dans ce domaine, et poursuit les efforts avec les chantiers et offreurs de solutions technologiques conduisant à la décarbonation des flottes de cabotage avant 2030) et Eolien Offshore Flottant dans le cadre du développement des fermes pilotes puis commerciales au large de Fos sur Mer.

- La transition énergétique, numérique et environnementale des ports : sur ces aspects, le Pôle contribue par exemple à la démarche du French Smartport in Med en participant aux comités techniques, à l'organisation des challenges Smartport, et en portant une action collective cofinancée par la région qui conduira à la diffusion d'un catalogue de solutions des entreprises au French Smartport in Med.

Sur la transition énergétique, après avoir coordonné en 2020 une étude sur « la connexion électrique des navires de croisières à quai dans les bassins est du port de Marseille » qui a permis d'identifier les sources de production d'énergie renouvelable, de dimensionner des systèmes de stockage et de distribution pour connecter des navires de croisières en 2024, et qui a dû contribuer à l'obtention par le GPMM de près de 30 millions d'euros du plan de relance pour la réalisation des travaux, le pôle a conduit :

- En 2022 et 2023 une étude de l'impact du cabotage côtier en région Sud qui a permis d'identifier et de mettre en relation les armateurs opérant ou non en DSP avec des offreurs de solutions technologiques adaptées à leurs transition par la transformation des flottes, et assure le rôle d'AMO pour le Parc National des Calanques dans une action qui vise à étudier l'impact de la flotte de navires dans le parc, puis à lancer un AMI permettant de soutenir financièrement les armateurs dans la conversion de leurs flottes.
- En 2023 une étude sur les émissions des navires et leur évolution en fonction des actions menées pour les réduire.

Concernant l'exercice 2024, le pôle occupera un bureau avec une présence régulière à la CISAM et contribuera avec d'autres pôles à l'animation du lieu (GT, conférence, animations) – nota : le pôle pourra notamment augmenter le nombre de réunions s'il dispose de lieux à tarifs préférentiels lui permettant d'organiser ces événements :

- Le Pôle s'impliquera dans les travaux du French Smartport in Med, et dans les projets du GPMM visant la compétitivité et la décarbonation des activités industrielles du GPMM (projets VASCO, H2 ...), et participera au conseil de développement du GPMM.
- Il s'impliquera dans la structuration de la filière industrielle Eolien Offshore Flottant sur la Métropole.
- Il participera aux réunions auxquelles il sera convié par la Métropole, pour la mise en œuvre d'aménagements portuaires et littoraux sobres en énergies et en eaux, et de solution de restaurations écologiques de plages et de littoraux, dans la perspective des JO 2024.
- Il œuvrera au niveau national à la construction du futur Institut pour la transition écoénergétique du maritime "MEET2050", et poussera à la concrétisation de son établissement Marseillais en construction avec CMA-CGM et son incubateur TANGRAM.

Sur le plan de la promotion des actions de la Métropole :

- Le Pôle participera au salon des Nauticales en 2024 et interviendra dans les conférences métropolitaines permettant la promotion du territoire.
- Il participera au salon Euromaritime qui se tiendra à Marseille en janvier 2024 (stand collaboratif proche AMPM/GPMM/ville de Marseille, participation aux Workshop sur le stand des représentants du territoire et de la place maritime marseillaise.
- Il tiendra FOWT 2024, le plus grand événement mondial dédié à l'éolien offshore flottant, à Marseille au Pharo en avril 2024.

Le Pôle communiquera par ailleurs au fil de l'eau, des informations qualifiées extraites des veilles qu'il réalise sur les programmes européens et les opportunités du plan de relance pour l'économie maritime, et susceptibles d'intérêt pour la métropole.

Les actions du pôle s'inscrivent dans le cadre des politiques régionales, notamment dans les OIR (l'économie de la Mer, Industrie du futur, Energie de demain), du parlement de la Mer en région SUD, et du SRDEII de la Région Sud, ainsi que dans le cadre du livre bleu de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elles prennent aussi en compte les politiques nationales déclinées en Région et sur le territoire comme le PAMM et le DSF porté par la DIRMM, la Stratégie Nationale Portuaire avec l'axe Méditerranée Rhône Saône, la PPE (déploiement de l'éolien offshore flottant en méditerranée), les feuilles de route de la filière stratégique des Industriels de la mer pour ce qui concerne le smartship, greenship et smaryards, et de France 2030 Grands Fonds.

Le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à un montant total de 45 000 euros.

Ce dossier de demande de subvention est référencé sur la plateforme MGDIS, sous le n°6221.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Toulon Var Technologies, portant le Pôle Mer Méditerranée, une subvention de fonctionnement global, d'un montant de 45 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec l'association Toulon Var Technologies/Pôle Mer Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES